

## "Andriessen et le "dialogue" interinstitutionnel" dans Europe (14 octobre 1981)

**Légende:** Dans son éditorial du 14 octobre 1981, Emanuele Gazzo, directeur général de l'Agence Europe, commente la portée du rapport de la Commission, établi sous la présidence de Frans Andriessen, sur les relations interinstitutionnelles au sein de la Communauté.

**Source:** Europe. Agence internationale d'information pour la presse. dir. de publ. RICCARDI, Lodovico ; Réd. Chef GAZZO, Emanuele. 14.10.1981, n° 3227. Bruxelles.

**Copyright:** (c) Agence Europe S.A.

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/"andriessen\\_et\\_le\\_"dialogue"\\_interinstitutionnel"\\_dans\\_europe\\_14\\_octobre\\_1981-fr-d6c866cc-e8b4-4961-a50d-e7634189d835.html](http://www.cvce.eu/obj/)

**Date de dernière mise à jour:** 16/09/2012

## Andriessen et le "dialogue" interinstitutionnel

M. Thorn donnera demain mercredi au PE de plus larges explications sur le but et la portée de ce qu'on désigne couramment comme "le rapport Andriessen"; du nom du Commissaire qui en a assuré la rédaction, et qui porte sur les relations inter-institutionnelles. EUROPE a résumé déjà les grandes lignes de ce document dont elle publiera le texte intégral. Celui-ci s'inscrit par ailleurs dans la mouvance qui a été à l'origine des cinq résolutions sur la réforme institutionnelle, adoptées à Strasbourg le 9 juillet (et publiées dans EUROPE/Documents n. 1166/67). C'est sur cette toile de fond que nos lecteurs devront lire et interpréter le Rapport de la Commission.

Il serait intéressant à ce sujet d'entendre de la vive voix de M. Thorn, compte tenu du fait que M. Andriessen est tenu par la discipline collégiale, quelles parties du texte originaire dont nous ne croyons pas qu'il s'agissait toujours de "bêtises" - ont été barrées ou modifiées, et pourquoi.

Nous n'avons pas l'intention de faire ici une analyse approfondie du document ou même d'épuiser les problèmes majeurs qu'il soulève. Pour le moment, nous nous limiterons à quelques remarques. Le mérite principal de ce papier réside dans l'intention générale et en partie dans la pertinence du diagnostic. La Commission a raison de vouloir exposer sa propre vision du problème, puisqu'elle-même est acteur dans ce dialogue inter-institutionnel et puisqu'elle affirme avec raison que "la construction européenne est au départ une idée exclusivement politique". Il est agréable d'entendre répéter un peu partout des thèses qui étaient jugées il y a quelques temps comme étant des hérésies, ou le ressassement de fastidieuses utopies.

Ce qui n'est pas très clair est si pour la Commission la chose la plus importante est de rétablir une situation pré-existante (les Institutions "doivent retrouver leur pouvoir de décision"; il faut "rétablir, dans toute la mesure du possible l'équilibre institutionnel voulu par les rédacteurs des traités", etc.) ou s'il faut aller plus loin: "Un renforcement des institutions s'impose pour permettre un nouveau développement interne".

En ce qui concerne la situation actuelle, qu'il faut en tout cas modifier (en faisant du nouveau ou en rétablissant ce qui a été démolé), la Commission ne découvre strictement rien. Mais elle a le mérite de rappeler ce que d'autres ont dit, à partir du Rapport Vedel à ceux sur l'Union européenne, à celui des Sages, etc.. Après plusieurs années, les méfaits de la mauvaise gestion du pouvoir apparaissent toujours plus évidents, et l'on s'aperçoit que rien n'a été fait pour en éliminer les conséquences. Citons un seul cas, celui concernant le vote à la majorité. Malheureusement, les formules qui sont périodiquement proposées - et le Rapport Andriessen n'échappe pas à cette règle - ne sont que des contorsions sans aucun rapport avec la réalité et dont les auteurs savent qu'elles ne seront jamais appliquées, comme l'expérience le prouve. La seule chose sérieuse à faire est aussi la plus simple, à savoir le retour à la lettre et à l'esprit de la loi. Lorsque ce retour est conditionné par des "si" et des "mais" tout reste comme avant.

Le Rapport en question affirme que le rétablissement de la "confiance mutuelle" est essentiel. Exact. Proposons qu'à la fois la preuve et le moyen de ce rétablissement, soit une déclaration formelle par un gouvernement membre de vouloir dorénavant s'en tenir, en ce qui concerne le vote en Conseil, aux dispositions des Traités. Vous pouvez être sûrs que jamais il n'arrivera que l'intérêt vital d'un pays sera mis en danger, ce qui par contre arrive chaque fois que l'on empêche le Conseil de délibérer.

La partie apparemment la plus faible et la moins nette (on pouvait s'y attendre) du Rapport concerne le dialogue ou le "dialogue" institutionnel. Disons les choses telles qu'elles sont: si nous voulons nous rapprocher d'une forme de gouvernement européen, nous devons avoir des institutions responsables dont les relations mutuelles, correctes et obéissantes aux règles appropriées, ne peuvent qu'être inspirées par une dialectique en acier, et non pas se manifester par des courbettes hypocrites du type "concertation". Tout autre comportement apparaîtrait mou et dilué, sans nerf. Comme trop de rapports dont la prolixité est effarante. Rappelons la bréveté des documents qui ont changé la face de la société: les Tables de Moïse, la Constitution de Philadelphie, la Déclaration des Droits de l'Homme. Voilà le langage que les peuples comprennent et retiennent.

